

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 7 novembre 1951. — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La commission a désigné M. de Villoutreys comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 687, année 1951) adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 31 *x* du Livre I^{er} du Code du Travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers.

M. de Villoutreys a fait à ses collègues un compte rendu des travaux de la commission du travail et de la sécurité sociale.

Le Président a ensuite ouvert la discussion générale à laquelle MM. Loison et Méric ont notamment pris part.

La suite du débat a été renvoyée à la prochaine réunion.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 7 novembre 1951. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Après avoir évoqué les déclarations produites à l'issue des Conférences de Washington et d'Ottawa en septembre dernier, le Président a tenu à marquer les conséquences de l'avènement des Conservateurs au Gouvernement Britannique.

La suite des entretiens qu'a eus M. Anthony Eden avec l'Ambassadeur de France et avec le Ministre des Affaires Etrangères laisse paraître que le Gouvernement britannique souhaite une amélioration continue des relations avec la France et désire travailler en harmonie avec la politique française sur le plus grand nombre de points ; M. Anthony Eden aurait notamment exprimé le désir d'une politique anglo-française concertée en Moyen-Orient, d'une communauté de vues dans le traitement des affaires allemandes et d'une identité d'attitudes à l'égard de la Russie.

Le Secrétaire d'Etat britannique serait disposé à étendre les relations avec Moscou et il n'isole pas la question allemande de la question russe.

M. Marcel Plaisant a relevé les concours rencontrés par la France auprès d'un certain nombre de membres des Nations-Unies pour s'opposer à l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour : le Gouvernement britannique soutiendra entièrement le point de vue français.

Résumant les différentes revendications de l'Égypte, le Président a marqué l'interférence entre la question égyptienne et les problèmes soulevés pour la sauvegarde de l'Afrique du Nord. Les Gouvernements français et britannique associeront leurs efforts pour assurer la liberté du Canal de Suez.

Sur des questions posées par MM. Carcassonne et Reveillaud, M. Marcel Plaisant a rendu compte des déclarations qui ont été faites par le Premier Ministre Tunisien M. Chenik, en présence du Président du Conseil, du Ministre des Affaires Etrangères, des Ministres d'Etat et de lui-même, ainsi que des réserves expresses qu'elles soulèvent.

Sur la politique des Nations Alliées vis-à-vis de l'Allemagne et le nouveau statut de l'Allemagne fédérale, M. Michel Debré a présenté des observations qui ont donné lieu à un débat contradictoire avec MM. Léo Hamon et Reveillaud.

Après une discussion sur la procédure à suivre, entre MM. Léonetti, Marius Moutet, René Coty et Colonna, la commission, émue devant l'urgence et la gravité de ces problèmes, a décidé d'entendre successivement, dans des séances spéciales, une communication de M. Colonna sur la situation en Tunisie et de M. Michel Debré sur les rapports des Alliés avec l'Allemagne et le problème de l'unité allemande.

Dressant le tableau des travaux de la commission, M. Marcel Plaisant a rappelé qu'elle aura à connaître :

- 1° de la ratification du traité avec le Japon ;
- 2° de la ratification du Traité sur la Communauté du charbon et de l'acier ;
- 3° de l'admission de la Grèce et de la Turquie dans le Pacte Atlantique ;
- 4° de la révision du Statut d'occupation de l'Allemagne.

AGRICULTURE

Mercredi 7 novembre 1951. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu un exposé de son Président sur la situation de l'agriculture au lendemain des décisions prises par le Gouvernement en matière de fixation des prix d'un certain nombre de produits agricoles, notamment du lait et des betteraves à sucre.

M. Dulin a, ensuite, insisté sur les conditions de réalisation des travaux d'équipement rural en 1951 et en particulier sur l'incidence des retards apportés à la notification d'agrément de ces travaux.

A la suite d'un long échange de vues auquel ont pris part notamment MM. Bataille, Driant, Durieux, Gravier, Hoeffel, Le Léanec et Lemaire, il a été décidé que le Bureau de la commission demanderait une audience au Président du Conseil et au Ministre du Budget pour appeler leur attention sur les problèmes de l'équi-

pement rural ainsi que sur les conditions dans lesquelles se déroulait la campagne de betteraves à sucre.

M. Bénigne Fournier a, ensuite, été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 687, année 1951) relative à l'échelle mobile des salaires.

La commission a, en outre, adopté les conclusions du rapport sur la mission d'information agricole en Scandinavie qui lui ont été présentées par les membres de la délégation ayant pris part à cette mission.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Jeudi 8 novembre 1951. — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a désigné :

M. Estève, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 650, année 1951) de M. Michel Debré, tendant à inviter le Gouvernement à créer des « Facultés ouvrières de culture et de technique » ;

M. Lamousse comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 679, année 1951) de M. Léo Hamon, tendant à inviter le Gouvernement à créer une commission d'études de la situation des théâtres et des moyens de l'améliorer.

Puis, elle a entendu le rapport de M. Héline sur la proposition de loi (n° 445, année 1951) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative au transfert au Panthéon du corps du Professeur Hyacinthe Vincent. Le rapporteur, estimant que l'Assemblée Nationale avait été insuffisamment informée dans cette affaire, a demandé à ses collègues de donner un avis défavorable à la proposition de loi, en insistant sur le fait que le Professeur Vincent avait reçu de son vivant les plus hautes récompenses, jamais encore accordées à un médecin : Grand Croix de la Légion d'Honneur, citation à l'ordre de la Nation, Médaille Militaire.

La commission a ensuite entendu M. Bonnefous, rapporteur pour avis de la commission de la Famille qui, au nom de cette dernière, a présenté un avis également défavorable.

Par 12 voix contre une et une abstention, la commission a

●

adopté les conclusions de son rapporteur tendant au rejet de la proposition.

Sur proposition de son Président, la commission a enfin décidé de demander au Conseil de la République les pouvoirs d'enquête sur la situation scolaire en Afrique Française du Nord.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Jeudi 8 novembre 1951. — *Présidence de M. Alfred Paget, vice-président.* — La commission a décidé de présenter la candidature de M. Dubois à l'effet de représenter le Conseil de la République au Conseil Supérieur des Infirmières et des Infirmiers.

Puis elle a examiné la proposition de loi (n° 445, année 1951) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative au transfert au Panthéon du corps du professeur Hyacinthe Vincent, renvoyée pour avis devant elle.

M. Bonnefous, son rapporteur, a retracé la longue carrière du professeur Vincent, digne d'éloges à bien des égards mais en montrant que l'éminent professeur n'avait pas été, comme le laisse supposer le rapport présenté devant l'Assemblée Nationale, le créateur du vaccin antityphoïdique, mais un de ceux qui avaient contribué à sa mise en application et à sa vulgarisation en France. Signalant par ailleurs que Vincent avait été de son vivant hautement récompensé pour ses travaux, le rapporteur a estimé qu'il n'était pas opportun de donner un avis favorable à la proposition de loi.

Après un débat au cours duquel MM. Dubois et Gasser ont soutenu un point de vue identique, la commission a approuvé les conclusions de son rapporteur pour avis.

FINANCES

Mercredi 7 novembre 1951. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Le Président a mis la commission au courant des conditions dans lesquelles se déroulera cette année l'examen du budget. Il lui a suggéré de procéder, au cours de la semaine prochaine, à une audition du Président du Conseil, du Ministre des

Finances et des Affaires Economiques, du Ministre du Budget et du Secrétaire d'Etat aux Finances sur les problèmes économiques et financiers qui se posent à propos du budget de 1952. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité. Les Commissaires ont ensuite fait part des points sur lesquels il y aurait lieu d'attirer plus particulièrement l'attention du Gouvernement. M. Jean Berthoin, Rapporteur Général, a été chargé d'exposer, au nom de la commission, les préoccupations exprimées par ses membres.

M. Clavier a été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 687, année 1951) modifiant l'article 31 *x* du Livre I^{er} du Code du Travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 7 novembre 1951. — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a discuté l'avant-projet de rapport présenté par M. Charles-Cros, rapporteur du projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un Code du Travail dans les Territoires d'Outre-Mer et Territoires associés relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

Le rapporteur, après avoir fait l'historique de la réglementation du Travail Outre-Mer, invitait la commission « à prendre en considération le texte voté par l'Assemblée Nationale dans son cadre et dans son contenu, réserve faite pour quelques détails à modifier, sans que le fond même puisse en être affecté ».

Il soulignait en outre qu'en raison de sa composition, on pouvait craindre que, si la commission donnait un avis favorable, à une très faible majorité, à un tel projet, celui-ci n'aurait aucune chance d'être voté par le Conseil de la République en séance publique.

M. Durand-Réville a présenté au rapporteur de nombreuses objections portant sur la conception même du projet de loi qui, s'il était voté, tendrait à appliquer Outre-Mer des dispositions sociales non adaptées au niveau politique, social et économique des populations. D'autre part, il a relevé quelques principes inclus dans le projet (ex. : droit de grève ou conventions collectives) qui

donnent lieu à contestation dans la métropole et bien plus encore Outre-Mer.

Un échange de vues s'en est suivi, auquel ont pris part MM. Coupigny, Liotard, Lagarrosse, favorables à la thèse de M. Durand-Réville et M^{me} Jane Vialle et M. Franceschi, favorables à celle du rapporteur.

Le Président, approuvé par l'ensemble de ses collègues, a rendu hommage aux qualités de l'exposé de M. Charles-Cros et aux scrupules qu'il avait manifestés. Il a exprimé le désir unanime de la commission de voir les Territoires d'Outre-Mer dotés au plus tôt d'un Code du Travail qui satisfasse les employeurs et les employés.

L'avant-projet de rapport, mis aux voix par scrutin public avec appel nominal, a été repoussé par 14 voix contre 11 et 2 abstentions.

M. Charles-Cros s'est immédiatement démis de ses fonctions de rapporteur.

La commission a décidé de procéder, le mercredi 14 novembre, à la nomination d'un nouveau rapporteur.

La commission avait auparavant désigné M. Poisson, en remplacement de M. Siaut, démissionnaire, comme membre de la Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention économique européenne et du programme de relèvement européen (art. 3 de la loi n° 48-1787 du 25 novembre 1948).

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Judi 8 novembre 1951. — *Présidence de M. Sarrien, vice-président.* — La commission a adopté le rapport de M. Verdeille sur le projet de loi (n° 440, année 1951) portant relèvement des pensions allouées aux sapeurs pompiers communaux volontaires. Le texte de l'Assemblée Nationale a été adopté sans modification.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Marrane sur la proposition de loi (n° 383, année 1951) relative à l'aménagement des lotissements défectueux.

Le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme ayant fait savoir au Président qu'il avait des modifications à proposer au

texte voté par l'Assemblée Nationale, M. Thiébault, chef du service de l'habitat, représentant le Ministre, a été entendu.

Un amendement de M. de La Gontrie tendant à modifier l'article 2 *bis* nouveau a été adopté et les dispositions de l'article 9 de la loi du 15 mars 1928, légèrement modifiées, ont été adoptées à la place du texte de cet article voté par l'Assemblée Nationale.

Un article nouveau a été ajouté rendant applicable la proposition de loi à l'Algérie. L'ensemble du texte a été adopté à l'unanimité.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Jeudi 8 novembre 1951. — *Présidence de M. de La Gontrie, vice-président.* — La commission a décidé de demander le renvoi pour avis du projet de loi (n° 458, année 1951) portant modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, dont la commission de la reconstruction est saisie au fond.

Elle a confié à M. Boivin-Champeaux, le soin d'étudier ce texte.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 8 novembre 1951. — *Présidence de M. Pinton, président.* — La commission a pris une nouvelle fois connaissance de la lettre adressée par son Président, le 26 octobre 1951, au Ministre des Finances à propos du décret n° 51-1214, majorant de 10 fr. 40 le prix du litre d'essence, élevant ainsi de plus de 30 % la taxe sur les carburants.

Après un long échange de vues auquel ont pris part MM. Aubert, Boisrond, Dubois, Dutoit, Giaque, Hébert, Robert et Verdeille, la commission a pleinement approuvé la démarche de son Président et adopté, à l'unanimité de ses membres présents, la motion suivante :

« La commission des moyens de Communication, des Transports et du Tourisme du Conseil de la République, unanime, demande instamment au Gouvernement l'abrogation immédiate du décret du 20 octobre 1951, majorant de 10 fr. 40 le prix du litre d'essence ». Elle a demandé à M. Pinton d'en transmettre le texte aux Ministres des Finances et des Travaux Publics, ainsi qu'au Président de la commission des Transports de l'Assemblée Nationale.

M. Pouget a suggéré ensuite à ses collègues de préparer une question orale avec débat sur la refonte et la modification de certaines dispositions du code de la route, en leur demandant d'y participer selon leur compétence particulière vis-à-vis des différentes questions soulevées par ce problème.

Il a été décidé que la prochaine séance de la commission serait réservée à cette question orale avec débat.

Enfin, la commission a désigné comme rapporteurs :

— M. Aubert pour la proposition de résolution de M. Pellenc (n° 618, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à réformer l'exploitation des lignes d'intérêt secondaire de la S. N. C. F. ;

— M. Hébert pour la proposition de résolution de M. Bertaud (n° 700, année 1951) relative à la limitation de vitesse des véhicules à moteur.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 8 novembre 1951. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission, examinant les répercussions de la hausse des taxes intérieures de consommation décidée par décret en application de la loi du 8 janvier 1951, a adopté les propositions de sa Sous-commission de l'Automobile : considérant que cette augmentation des taxes affectait une fois encore un produit déjà lourdement grevé et portait aux deux tiers du prix de vente de l'essence le montant des taxes perçues, elle a décidé, à l'unanimité de ses membres, de demander l'abrogation du décret n° 51-1214 du 20 octobre 1951.

La commission a nommé M. Armengaud rapporteur de la pro-

position de résolution (n° 682, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à mettre en œuvre les mesures préconisées par la commission de la Production industrielle en vue d'assurer l'expansion de la recherche et de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel en France métropolitaine et en Afrique du Nord.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Jeudi 8 novembre 1951. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a procédé à un premier examen, sur rapport de M. Hébert, du projet de loi (n° 458, année 1951) portant modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. Ce texte, qui réorganise le contentieux en la matière, nécessitant une étude approfondie, la commission a décidé, après l'audition de M. Ducoux, directeur adjoint des Dommages de Guerre au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, de demander un délai supplémentaire pour l'examen de cette affaire.

M. Pouget a été chargé de rapporter la proposition de résolution (n° 649, année 1951) de M. Jean Durand, tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir un plan de financement pour la construction immédiate de locaux scolaires, d'établissements hospitaliers et de bâtiments publics.

Enfin, la commission a chargé son Président de préparer une résolution demandant à modifier l'appellation actuelle de la commission en celle de « commission de la Reconstruction, de l'Urbanisme et des Dommages de Guerre ».

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 7 novembre 1951. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission a procédé à la désignation de :

a) M. Bels pour la commission supérieure de la Caisse Nationale de Retraites pour la Vieillesse (en remplacement de M. Breton) ;

b) M. Ruin pour la Caisse Nationale d'Assurances sur la vie (en remplacement de M. Breton) ;

c) M. Landry pour la commission chargée d'étudier et de soumettre au Gouvernement les simplifications pouvant être apportées à la législation et au fonctionnement du régime général de Sécurité sociale (en remplacement de M. Saint-Cyr).

Puis, M. Abel-Durand a donné lecture de son avant-rapport sur la proposition de loi (n° 687, année 1951) modifiant l'article 31 *x* du Livre I^{er} du Code du Travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers.

Après avoir fait l'historique du texte, le rapporteur a rappelé les diverses expériences françaises et étrangères en matière d'échelle mobile des salaires. Puis il a analysé les notions d'inflation, de productivité et mis en relief certains mécanismes économiques qui risqueraient d'être affectés par une trop grande automaticité dans la variation des salaires.

Sans présenter encore de texte modificatif de la proposition de loi, M. Abel-Durand a souligné les hypothèses différentes pour lesquelles des solutions séparées pourraient être adoptées :

a) cas où il existe entre employeurs et employés une convention qui comporte des clauses rattachant les salaires à une évolution du coût de la vie et une clause prévoyant une procédure de conciliation et d'arbitrage.

Dans ce cas, il y aurait lieu de recourir aux dispositions contenues dans les articles 9 à 11 de la loi du 11 février 1950 ;

b) cas où il existe une convention sans clause d'ajustement aux variations du coût de la vie, mais prévoyant une procédure d'arbitrage.

A cette situation correspondrait un texte prévoyant que la demande de révision du salaire minimum contractuel serait recevable lorsque la variation d'un indice à déterminer aura atteint le coefficient fixé ;

c) cas où la convention ne prévoit ni échelle mobile ni clause d'arbitrage.

Le différend devrait, dans les mêmes circonstances qu'au b) être porté devant des commissions mixtes et un surarbitre, puis devant la commission supérieure d'arbitrage qui aurait à tenir compte des progrès réalisés dans la productivité de l'entreprise ;

d) Cas où il n'existe ni convention, ni accord de salaire.

Dans cette hypothèse, la notion de salaire minimum interprofessionnel garanti doit jouer son rôle de protection. Ce salaire serait fixé par décret, après avis de la commission des Conventions collectives, compte tenu des conditions économiques nationales. La commission serait saisie lorsque l'indice de base aurait varié d'une façon appréciable. Cette disposition écarterait la notion de variation d'un budget-type.

La commission a décidé de se remettre à huitaine pour l'examen de ce rapport qui sera distribué entre temps aux membres de la commission.

Enfin, par 13 voix contre 6 et 2 abstentions, elle a estimé inopportune une proposition de M. Méric qui demandait à ce que la commission entendît M. le Président du Conseil sur la question.